

Préserville

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JUILLET 2020 à 20 H 30

**NOMBRE
DE CONSEILLERS**

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Absents : 1
Exclus : 0

Date de la convocation : 16 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 21 Juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Mireille BENETTI, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Approbation des comptes de gestion 2019 du Trésor Public : commune, assainissement, photovoltaïque, C.C.A.S,
- 2°) - Présentation et vote du compte administratif 2019 - Affectation du résultat :
 - commune,
 - assainissement,
 - photovoltaïque,
 - C.C.A.S,
- 3°) - Vote des taux d'imposition 2020,
- 4°) - Présentation et vote du Budget Primitif 2020 :
 - commune,
 - assainissement,
 - photovoltaïque,
- 5°) - Mise à disposition de plein droit à la communauté de communes des Terres du Lauragais dans le cadre du transfert de compétence « enfance jeunesse » au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement de personnel communal,
- 6°) - Questions diverses.

Etaient présents :

MM BENETTI, MORICHON, PETIT, PELISSE, BARTHERE, BACOU, BOYER, CALAMOTE, LABAUME, LAYNET, LUCCHETTI, LUX, PERRY-PELISSIER, SEBASTIAN-RAMOS

Absents : Mr SPIELMANN

Secrétaire de séance : Sylvie LUCCHETTI

Secrétaire de mairie : Laurence TANGOLETTO

* * *

La séance est ouverte à 20 h 35.

I - Sujets soumis à délibération

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019, DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DES BUDGETS DE LA COMMUNE, DU C.C.A.S, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU PHOTOVOLTAÏQUE

Madame la Maire rappelle que plusieurs réunions finances se sont d'ores et déjà tenues afin de donner toutes les explications utiles à l'équipe municipale nouvellement élue sur les différentes étapes budgétaires d'une collectivité territoriale et préparer les documents 2020.

2020 -17/17A/17B/17C - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 :

Madame la Maire présente les comptes de gestion 2019 établis par le Trésorier pour la commune, le C.C.A.S, l'assainissement et le photovoltaïque. Ces documents retracent toutes les opérations budgétaires en dépenses et recettes de l'année N-1. Les résultats sont totalement identiques avec la comptabilité de la commune sur l'exercice budgétaire 2019 de ces différents budgets.

Les élus approuvent à l'unanimité les comptes de gestion de la commune, du C.C.A.S, de l'assainissement et du photovoltaïque sans aucune réserve.

2020 – 18/18A/18B/18C : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT POUR LES BUDGETS DE LA COMMUNE, DU C.C.A.S, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU PHOTOVOLTAÏQUE :

Madame Mireille BENETTI, Maire nouvellement élu, indique qu'elle va proposer au vote les comptes administratifs 2019 pour lesquels la gestion comptable a été faite par l'équipe municipale sortante.

Pour la présentation de ces documents, elle distribue un dossier à chaque élu comprenant les documents suivants :

- vue d'ensemble du compte administratif,
- présentation générale des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement,
- détail des différents comptes.

Elle donne lecture des comptes par chapitre et par section et donne toutes les explications utiles aux élus.

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :

BUDGETS	RESULTAT 2019 A AFFECTER EN FONCTIONNEMENT
COMMUNE	+ 49.743,26 €
C.C.A.S	+ 6.357,74 €
ASSAINISSEMENT	+ 18.337,35 €
PHOTOVOLTAÏQUE	+ 11.219,07 €

Investissement :

BUDGETS	RESULTAT D'EXECUTION	SOLDE DES RESTES A REALISER
COMMUNE	- 111.262,49 €	+ 133.061,00 €
C.C.A.S	0,00 €	0,00 €
ASSAINISSEMENT	+ 107.553,18 €	0,00 €
PHOTOVOLTAÏQUE	+ 12.009,08 €	0,00 €

Elle rappelle aux élus les restes à réaliser 2019 de la commune approuvés en son temps :

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
TOITURE PRESBYTERE		8.314,00 €
ORDINATEURS ECOLE		1.653,00 €
ACQUISITION PARCELLE ZH 108		150.000,00 €
ACQUISITION RIPAGREEN		910,00 €
ELECTRIFICATION CLOCHES		3.943,00 €
CREATION VOIRIE ECOLE		11.567,00 €
ORDINATEURS ECOLE		1.061,00 €
VIABILISATION PARCELLE ZK214	44.387,00 €	
TOTAL	44.387,00 €	177.448,00 €

Les résultats de fonctionnement de ces budgets sont excédentaires et il n'y a pas de besoin d'affectation de la section fonctionnement à la section investissement.

Le C.C.A.S de Prèserville ayant fait l'objet d'une dissolution par délibération en date du 24 Juin 2019, le résultat 2019 dudit établissement sera donc affecté sur le budget primitif de la commune.

Pour chaque budget, Madame la Maire propose d'affecter le résultat des comptes administratifs tel que proposé ci-dessus.

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

2020/16 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Conformément à l'article 1636 B du Code Général des Impôts, les conseils municipaux votent chaque année les taux d'imposition.

Pour l'année 2020, Madame la Maire propose de maintenir les taux de fiscalité :

TAXES	TAUX D'IMPOSITION 2019	TAUX D'IMPOSITION 2020
Foncier bâti	12,15 %	12,15 %
Foncier non bâti	79,99 %	79,99 %

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

* * *

2020/19-19A-19B -PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU PHOTOVOLTAIQUE

Madame la Maire distribue un dossier aux élus comprenant les documents suivants pour chaque budget :

- présentation générale du budget 2020,
- détail des dépenses et recettes pour les sections fonctionnement et investissement, par chapitres et par articles.

Elle rappelle que du fait de la situation sanitaire actuelle, les budgets sont votés très tardivement cette année ce qui rend difficile la mise en place des projets de l'équipe municipale pour cet exercice comptable. Toutefois, une réflexion est d'ores et déjà menée pour la préparation des budgets primitifs 2021 et plusieurs dossiers sont à l'étude.

BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE :

Section Fonctionnement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
011 – Charges à caractère général	195.217,00 €	
012 – Charges de personnel, frais assimilés	229.200,00 €	
014 – Atténuation de produits	66.044,00 €	
65 – Autres charges de gestion courante	83.601,00 €	
66 – Charges financières	40.000,00 €	
002 – Résultat 2019 reporté commune et CCAS		56.101,00 €
013 – Atténuation de charges		9.000,00 €
70 – Produits services, domaine et ventes diverses		65.360,00 €
73 – impôts et taxes		305.516,00 €
74 – Dotations et participations		148.085,00 €
75 – Autres produits de gestion courante		29.000,00 €
77 – Produits exceptionnels		1.000,00 €
TOTAL	614.062,00 €	614.062,00 €

La section fonctionnement du budget primitif 2020 de la commune est donc équilibrée.

Section investissement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2019	44.387,00 €	
Dépenses d'équipement 2020	22.622,00 €	
16 – Emprunts et dettes assimilées	91.000,00 €	
001 – Solde d'exécution négatif reporté	111.263,00 €	
10 – Dotations, fonds divers et réserves		58.824,00 €
27 – Autres immobilisations financières		33.000,00 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations		360.000,00 €
Restes à réaliser 2019		177.448,00 €
TOTAL	269.272,00 €	629.272,00 €

Madame BENETTI attire l'attention des élus sur la section d'investissement qui est en sur-équilibre. Elle rappelle qu'il s'agit d'un produit des cessions d'immobilisation évalué à un montant de 360.000,00 € qui correspond à des terrains qui doivent être rétrocédés à la commune par l'indivision de PERIGNON conformément aux us et coutumes en vigueur dans la commune et appliqués dans des cas similaires par l'ancienne municipalité.

Monsieur MORICHON, premier adjoint, indique que la volonté de l'équipe municipale est de diminuer les dépenses de fonctionnement. Pour cela quelques pistes ont été retenues, notamment :

- la renégociation des emprunts,
- la réduction des coûts d'électricité, l'optimisation du coût de la téléphonie et des contrats d'assurances,
- la réduction des coûts de fonctionnement de la salle la Fontaine pour la commune : le résultat des différentes manifestations dites culturelles proposées ces dernières années est largement déficitaire du fait d'une très faible fréquentation, sans compter les frais de fonctionnement inhérents à ces manifestations (frais de personnel, électricité...). La commune ne peut plus supporter pareil déficit eu égard à la faible fréquentation des Préservillois aux manifestations.

Madame la Maire propose de passer au vote. Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020 ASSAINISSEMENT

Madame la Maire cède la parole à Monsieur Roland MORICHON, premier adjoint, pour présenter ces deux budgets.

Préalablement à la présentation du budget, Monsieur Roland MORICHON communique quelques éléments clés du service assainissement (réseau, station d'épuration...).

Il présente le Budget Primitif assainissement pour lequel les dépenses et recettes de fonctionnement et investissement sont équilibrées. Il détaille les prévisions budgétaires et donne toutes les explications utiles aux élus :

Fonctionnement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
011 – Charges à caractère général	100.995,00 €	
65 – Autres charges de la gestion courante	100,00 €	
66 – Charges financières	600,00 €	
042 – Opérations d'ordre entre section	46.133,00 €	
70 – Vente de produits, prestations de services		119.000,00 €
75 – Autres produits de la gestion courante		450,00 €
77 – Produits exceptionnels		500,00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections		9.541,00 €
002 – Résultat 2019 reporté		18.337,00 €
TOTAL	147.828,00 €	147.828,00 €

Investissement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
23 – Opération d'équipement	125.145,00 €	
16 – Emprunts et dettes assimilées	22.000,00 €	
040- Opérations d'ordre entre sections	9.541,00 €	
13 – Subventions d'équipement		3.000,00 €
040- Opérations d'ordre entre sections		46.133,00 €
001 – Solde d'exécution reporté		107.553,00 €
TOTAL	156.686,00 €	156.686,00 €

Pour l'année 2020, les montants de la taxe pour l'assainissement collectif (T.P.A.C) et de la redevance assainissement (part de la commune) restent inchangés.

Après avoir fait plusieurs visites sur le terrain, Messieurs Roland MORICHON et Guy BARTHERE ont constaté des dysfonctionnements de la station d'épuration : qualité du rejet, dysfonctionnement des biodisques, usure de la brosse de nettoyage de la vis de dégrillage, importante fuite d'eau sur le branchement...

Suite à un audit et devant l'urgence, des devis ont été demandés pour procéder aux réparations dans les meilleurs délais. La dépense a été prévue en section de fonctionnement du budget assainissement 2020.

Par ailleurs, Monsieur MORICHON s'est rapproché de la société VEOLIA qui assure déjà une prestation de suivi de la station, afin d'optimiser l'entretien de ces infrastructures qui nécessitent une surveillance accrue.

Enfin, une réflexion sur la nécessaire future extension de la station d'épuration est en cours eu égard au développement démographique de la commune.

Monsieur le premier adjoint propose de passer au vote. Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020 PHOTOVOLTAÏQUE :

Préalablement à la présentation du budget, Monsieur Roland MORICHON présente quelques éléments synthétiques sur l'installation et sur le contrat de vente d'énergie.

Monsieur MORICHON présente le Budget Primitif photovoltaïque pour lequel les dépenses et recettes de fonctionnement et investissement sont équilibrées. Il détaille les prévisions budgétaires et donne toutes les explications utiles aux élus :

Fonctionnement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
011 – Charges à caractère général	13.000,00 €	
012- Charges de personnel et frais assimilés	3.435,00 €	
66 – Charges financières	4.000,00 €	
042 – Opérations d'ordre entre section	10.134,00 €	
70 – Vente de produits, prestations de services		16.000,00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections		3.350,00 €
002 – Résultat 2019 reporté		11.219,00 €
TOTAL	30.569,00 €	30.569,00 €

Investissement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
23 – Opération d'équipement	9.293,00 €	
16 – Emprunts et dettes assimilées	9.500,00 €	
040- Opérations d'ordre entre sections	3.350,00 €	
040- Opérations d'ordre entre sections		10.134,00 €
001 – Solde d'exécution reporté		12.009,00 €
TOTAL	22.143,00 €	22.143,00 €

Monsieur le premier adjoint propose de passer au vote. Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

2020/20 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020 :

Le budget primitif 2020 de la commune ayant été adopté, il convient de voter le détail des subventions versées dans le cadre de ce budget aux différentes associations :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION
ACCA de Préserville	135,00 €
AGP de Préserville	500,00 €
COMITE DES FETES PRESERVILLE	3.500,00 €
TENNIS CLUB DE PRESERVILLE	400,00 €
CHEMINS CROISES	300,00 €
CHORIPHE	500,00 €
FNACA	150,00 €
TOTAL	5.485,00 €

Madame la Maire propose au conseil municipal d'approuver le tableau des subventions versées dans le cadre du budget primitif 2020.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

2020-21 : MISE A DISPOSITION DE PLEIN DROIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU LAURAGAIS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE PERSONNEL COMMUNAL

Continuant la séance, Madame la Maire rappelle que dans le cadre du vote des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais et de l'intérêt communautaire, la compétence Enfance Jeunesse a été transférée de plein droit au sein de la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2019.

Elle indique ensuite que le fonctionnement du service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement reposait sur un agent communal titulaire à temps non complet et deux agents communaux CDI à temps non complet pour l'animation de l'ALSH.

Elle rappelle au Conseil Municipal que ce transfert de compétence implique la mise à disposition de plein droit de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais des agents communaux titulaires exerçant une partie de leur temps de travail pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Elle donne ensuite lecture du projet de convention de mise à disposition de plein droit.

Elle indique enfin que le Comité Technique compétent a été saisi pour avis sur cette mise à disposition de plein droit.

Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette mise à disposition de plein droit à compter du **1^{er} janvier 2020** pour une durée de 3 ans, selon les termes du projet de convention ci-dessus énoncée.

Madame la Maire propose

1°) d'**ACCEPTER** la mise à disposition de plein droit de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais de personnel communal, dans le cadre du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pendant une durée de 3 ans, dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2020.

2°) de **DONNER** mandat à Madame la maire pour signer toutes pièces utiles à cette affaire et notamment la (les) convention(s) de mise à disposition et les arrêtés de mise à disposition de plein droit,

3°) d'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

II – Sujets non soumis à délibération

TERRES DU LAURAGAIS : ELECTIONS COMMUNAUTAIRES :

Monsieur Roland MORICHON indique que les élections communautaires se sont tenues les 15 et 16 Juillet 2020.

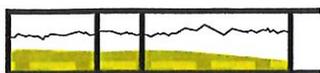
Les conseillers communautaires de Terres du Lauragais ont élu Monsieur Christian PORTET en qualité de Président de la Communauté de communes et les différents vice-présidents.

III – Questions diverses

Monsieur Gérard BOYER indique qu'il est nécessaire de réparer les marches de l'église. Le coût de ces travaux est évalué à une somme de 900,00 €. Il demandera un devis en ce sens.

Madame Evelyne PETIT rappelle que le forum des associations se tiendra le Samedi 5 Septembre prochain à la salle de la Fontaine de 9 H 00 à 12 H 30.

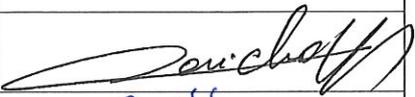
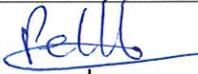
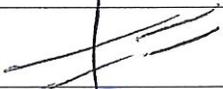
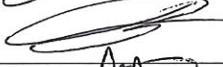
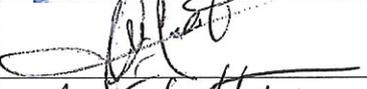
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 h 35.



Préserville.

SEANCE DU 21 JUILLET 2020

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Mireille BENETTI	Maire	
Roland MORICHON	1 ^{er} Adjoint	
Evelyne PETIT	2 ^{ème} Adjoint	
Daniel PELISSE	3 ^{ème} Adjoint	
Guy BARTHERE	4 ^{ème} Adjoint	
Sylvie BACOU	Conseillère Municipale	
Gérard BOYER	Conseiller Municipal	
Martial CALAMOTE	Conseiller Municipal	
Damien LABAUME	Conseiller Municipal	
François LAYNET	Conseiller Municipal	
Sylvie LUCCHETTI	Conseillère Municipale	
Pierre LUX	Conseiller Municipal	
Samantha PERRY-PELISSIER	Conseillère Municipale	
Léticia SEBSTIAN-RAMOS	Conseillère Municipale	
Gilbert SPIELMANN	Conseiller Municipal	